

Conseil Municipal du 15 avril 2014

Quatorze conseillers étaient présents et un pouvoir a été donné, la séance a été ouverte à 20 h et les débats ont porté sur :

- **Les indemnités du maire** (indice 1015, 31%)
- **Les indemnités des adjoints** (indice 1015, 8.25%)

Taux votés à l'unanimité.

- **Les fonctions des adjoints :**
 - 1^{ère} adjointe : affaires sociales, familles, cadre de vie, jeunesse, ressources humaines, affaires scolaires
 - 2^{ème} adjointe : finances, écoles, communication
 - 3^{ème} adjoint : Voirie, suivi de chantiers, matériel, urbanisme
 - 4^{ème} adjoint : sécurité, vie associative

Adoptés à l'unanimité

Les **représentants de la commune auprès des différents syndicats et instances** ont été nommés et adoptés à l'unanimité.

- **Cinq commissions ont été mises en place :**
 - Finances et relations publiques
 - Urbanisme, biens de sections, carte communale
 - Voirie, suivi de chantiers, sécurité
 - Vie associative, culture, tourisme, animation

Il est précisé qu'à l'intérieur de ces commissions, des groupes de travail pourront être organisés, selon les compétences, la disponibilité et le choix de chacun.

- Les budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune ont été présentés ainsi que ceux du CCAS, du transport scolaire et du Parc Résidentiel de Loisirs. Le vote interviendra lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Fin de la séance à 21 h 45.

Conseil municipal du 29 avril 2014

Quatorze conseillers étaient présents et un pouvoir a été donné, la séance a été ouverte à 20 h.

Les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1 – Le taux des taxes locales reste inchangé :

Taxe d'habitation : 14.60 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.36 %
Cotisation foncière des entreprises : 16.49 %

2 – Le budget du transport scolaire s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 14 613 €, en section d'investissement, en recettes et en dépenses à 8 642 €.

Le budget du Parc Résidentiel de Loisirs s'équilibre en section de fonctionnement à 78 700 € en dépenses et en recettes, en section d'investissement à 1 037 175 € en recettes et en dépenses.

Le budget de la commune s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à 740 562 €, en section d'investissement à 412 796 € en recettes et en dépenses.

3 – Le Conseil Municipal a délégué des compétences au maire pour toute la durée du mandat pour régler les choses courantes.

4 – Une délégation a également été donnée au maire pour recruter du personnel en CDD lors des courtes absences du personnel (arrêts maladie, congés...).

5 – Monsieur Serge Teyssonneyre a été nommé correspondant défense.

6 – Le Conseil Municipal a donné son accord pour vendre une partie du bien de section au lieu-dit Adiac à M. René Roux devant sa maison (environ 90 mètres carrés). Au préalable sera organisée la consultation des ayants droits.

7 – Le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer tous les actes administratifs relatifs à l'acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement de la route des Mouniers ainsi qu'à représenter la commune devant la justice.

Lors des questions diverses, chaque conseiller a la possibilité de relayer des demandes des habitants ou d'échanger sur les projets en cours.

Fin de la séance à 22 h.